

**Séance du 2 avril 2024
Délibération n°2024-18**

L'an deux mille vingt quatre, le 2 avril, à la salle du Conseil, à 20h00.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Jean-Benoît GIRODET, Maire.

Nombre de conseillers	
En exercice	15
Présents	13
Votants	15

Etaient présents : Jean-Benoît GIRODET, Denis AGUILHON, Marie-Claude BIGOT, Elodie DELABRE, Marc GAYT, Gilles KACZMAREK, Sylvie JOUVE, Monique LAGER, Louis POMMIER, Josette POTUS, Jean Christophe PRORIOL, Bernard SOUTON et Gilles TRONCHON.

Absents : Philippe DELAIGUE, Amélie ENJOLRAS

Procurations : Philippe DELAIGUE a donné procuration à Josette POTUS et Amélie ENJOLRAS a donné procuration à Gilles TRONCHON.

Sylvie JOUVE a été nommée secrétaire.

Date de convocation : 18 mars 2024.

Objet : Affectation du résultat : budget annexe : maison partagée.

Le Maire invite l'Assemblée à statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023.

Constatant que le compte administratif présente le résultat suivant :

Résultat de fonctionnement :

- Résultat de l'exercice : - 11 930,17 €
- Résultat antérieurs reportés : - 1 338.33 €
- Résultat à affecter : - 13 268,50 €

Solde d'exécution de la section d'investissement :

- Solde d'exécution cumulé d'investissement : 217 162.37 €
- Solde des restes à réaliser d'investissement : - 211 328.36 €

Besoin de financement : 0 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, avec 14 votes Pour et 1 abstention de M. Gayt, d'affecter le résultat de l'exercice 2023 comme suit :

- Affectation en réserve R1068 en investissement : 0 €
- Report en fonctionnement R 002 : 0
- Déficit reporté D 002 : - 13 268.50 €



Le Maire,

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture du Puy en Velay le 10 AVR. 2024
et publication le 10 AVR. 2024